

**Cent trente et unième rapport d'étape du
Conseil international du lac Ontario et du fleuve
Saint-Laurent présenté à la Commission mixte
internationale pour la période allant du
1^{er} septembre 2018 au 28 février 2019**

6 mars 2019



Photo de couverture : Évaporation du lac et précipitations à effet de lac sur la rive nord du lac Ontario. Prise le 1^{er} février 2019, celle-ci illustre les résultats de l'eau libre relativement chaude et de l'air froid au-dessus du lac. Mention de source : Jacob Bruxer, Environnement et Changement climatique Canada.

Résumé

CONDITIONS HYDROLOGIQUES, DÉBITS SORTANTS ET NIVEAUX D'EAU

En septembre 2018, les niveaux d'eau du lac Ontario étaient près de leur moyenne à long terme et ont subi une baisse graduelle, ce qui est normal à cette période de l'année. Les six mois suivants ont été légèrement plus humides que la moyenne en termes d'apport net du bassin du lac Ontario, en grande partie en raison des apports élevés persistants provenant du lac Érié observés tout au long de cette période. Ces conditions ont entraîné des apports totaux nets bien supérieurs à la moyenne tout au long de la période visée. Les niveaux d'eau du lac Ontario ont ainsi augmenté au-dessus de leur moyenne pendant une période de temps pluvieux en octobre, et sont demeurés au-dessus de la moyenne jusqu'en février.

Les débits sortants ont généralement été établis conformément au Plan 2014 et ont été bien supérieurs à la moyenne pendant la majeure partie de la période visée par le rapport, étant donné que le Plan visait à répondre aux apports d'eau élevés et aux niveaux d'eau supérieurs à la moyenne du lac Ontario observés d'octobre à février. Les débits sortants élevés ont entraîné des niveaux d'eau extrêmement bas au lac Saint-Laurent, qui se sont maintenus près de la limite L minimale de 72,6 m pendant la majeure partie de l'automne, à l'exception de deux fins de semaine en octobre, où des déviations mineures par rapport au Plan 2014 ont été utilisées pour augmenter temporairement les niveaux d'eau et faciliter le halage des bateaux hors du lac Saint-Laurent.

La formation du couvert de glace a commencé dans le canal de Beauharnois et dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent au début de janvier. Ceci a nécessité l'ajustement du débit sortant du lac Ontario conformément à la limite I du Plan 2014. Plus tard en janvier, lorsque la formation de glace fut terminée, les débits sortants ont été progressivement augmentés conformément aux règles du Plan et maintenus très élevés pendant tout le mois de février. La glace et les débits sortants élevés ont continué à entraîner de faibles niveaux au lac Saint-Laurent, qui étaient proches de la limite I minimale de 71,8 m qui s'applique pendant la saison de non-navigation. Les niveaux d'eau du lac Saint-Louis étaient également très élevés en février en raison des débits sortants élevés.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil, les conseillers de la Commission mixte internationale (CMI) et les associés se sont réunis en personne deux fois au cours de la période visée par le rapport pour mener leurs activités et évaluer les conditions. Les représentants de la régularisation ont fourni au Conseil des informations hebdomadaires sur les conditions dans le système hydrographique, des résumés mensuels des conditions hydrologiques et des prévisions. Le bureau du représentant canadien de la régularisation a continué à fournir des informations hebdomadaires sur les niveaux d'eau et les prévisions météorologiques. Le Groupe consultatif des opérations (GCO) a poursuivi ses téléconférences régulières pour informer les représentants de la régularisation des exigences et des contraintes opérationnelles.

Le comité des communications du Conseil, du GAGL et de la CMI a préparé des communiqués de presse et des messages de première ligne pour communiquer des informations essentielles au public et aux parties prenantes. Les membres du Conseil, les secrétaires et les représentants de la régularisation ont continué à accorder des entrevues aux médias et à fournir des réponses opportunes aux demandes de renseignements du public, des représentants des administrations locales et des parties prenantes. Le Conseil continue d'améliorer la communication avec le public grâce à l'utilisation de son site Web et de sa page Facebook. De plus, le Conseil a terminé son travail avec la CMI sur un projet de modernisation du site Web.

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

1. Conditions hydrologiques.....	1
1.1 Bassin du lac Ontario – Apport net du bassin	1
1.2 Précipitations	1
1.3 Apport du lac Érié.....	1
1.4 Lac Ontario – Apport total net	1
1.5 Bassin de la rivière des Outaouais	1
2. Activités de régularisation	2
2.1 Aperçu de la régularisation	2
2.2 Déviations par rapport au Plan de régularisation 2014.....	2
2.3 Niveaux d'eau dans l'ensemble du système.....	3
2.4 Exploitation du barrage Iroquois	4
2.5 Exploitation du barrage du Long-Sault	5
2.6 Détournement de la rivière Raisin	5
2.7 Rapport sur la voie maritime du Saint-Laurent.....	5
2.8 Production d'énergie hydraulique de pointe	5
3 Activités du Conseil	5
3.1 Réunions et conférences téléphoniques du Conseil.....	6
3.2 Changements dans la composition des conseils et des comités	6
3.3 Communications, sensibilisation et mobilisation.....	5
3.4 Comité de limnimétrie	6
4. Comité de gestion adaptative	6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Données provisoires sur les apports mensuels moyens dans le lac Ontario

Tableau 2. Données provisoires sur les précipitations dans les bassins des Grands Lacs et du lac Ontario

Tableau 3a. Résumé des débits sortants, ajustements opérationnels (AO) et déviations hebdomadaires

Tableau 3b. Résumé des changements de débit

Tableau 4. Niveaux d'eau et débits enregistrés d'avant-projet du lac Ontario

Tableau 5. Participation aux réunions

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Apports d'eau totaux mensuels dans le lac Ontario

Figure 2. Débit journalier de la rivière des Outaouais à Carillon

Figure 3. Débit journalier du lac Ontario

Figure 4. Débit du lac Ontario - effectif, avant projet et selon le Plan 2014

Figure 5. Niveau d'eau journalier du lac Ontario

Figure 6. Niveau d'eau du lac Ontario – effectif, avant projet et selon le Plan 2014

Figure 7. Niveaux d'eau journaliers du lac Saint-Laurent au barrage du Long-Sault

Figure 8. Niveaux d'eau journaliers du lac Saint Louis à Pointe-Claire

Figure 9. Niveaux d'eau journaliers au quai n° 1 du port de Montréal

Figure 10. Niveaux d'eau journaliers du lac Saint-Pierre à Sorel

Annexe A : Résumé des activités du Comité des communications

Annexe B : Membres du Comité des communications

Annexe C : Glossaire, abréviations et renseignements généraux ([sur le site web du CILO-FSL](#))

L'[annexe C](#), disponible à la [page de registre des rapports](#) du site Web du Conseil, fournit les renseignements généraux déjà présentés dans les différents rapports, ce qui permet au présent rapport de porter exclusivement sur les enjeux et conditions de la période visée.

1. Conditions hydrologiques

1.1 Bassin du lac Ontario – Apport net du bassin

Les apports nets mensuels du bassin du lac Ontario (voir la définition à l'annexe C) pour la période de septembre 2018 à février 2019 et la moyenne pour la période de six mois sont fournis dans le tableau 1. Les apports nets du bassin ont été légèrement inférieurs à leur moyenne en septembre, près de leur moyenne en octobre et janvier, et supérieurs à leur moyenne en novembre, décembre et février.

1.2 Précipitations

Les quantités de précipitations mensuelles pour les bassins du lac Ontario et des Grands Lacs, ainsi que les moyennes pour l'ensemble de la période de six mois sont présentées au tableau 2. Les précipitations dans le bassin du lac Ontario ont été inférieures à leur moyenne en septembre et janvier, supérieures à leur moyenne en octobre, novembre et février, et près de leur moyenne en décembre.

Les précipitations moyennes sur le bassin du lac Ontario pour la période de six mois visée par le rapport ont été de 78 mm (3,1 po), ce qui est tout juste au-dessus de la moyenne. La moyenne mensuelle des précipitations sur l'ensemble du bassin des Grands Lacs pour la période de six mois était de 67 mm (2,6 po), ce qui était également supérieur à sa moyenne, ayant été dépassé 44 % du temps historiquement.

1.3 Apport d'eau du lac Érié

Reflétant les niveaux d'eau plus élevés des Grands Lacs d'amont, les apports en eau du lac Érié vers le lac Ontario pendant la période visée par le rapport sont demeurés bien au-dessus de sa moyenne de septembre à février, comme le montre le tableau 1. La moyenne semestrielle des débits sortants du lac Érié pendant la période visée par le rapport n'a été dépassée que 3 % du temps depuis le début de la tenue de registres fiables en 1900.

1.4 Lac Ontario – Apport total net

Les apports totaux nets (ATN) dans le lac Ontario (voir la définition à l'annexe C) sont indiqués au tableau 1 et illustrés graphiquement à la figure 1. Cette dernière montre les ATN mensuels moyens à long terme pour la période de 1900 à 2017 et les apports à ce jour pour 2019. La figure 1 montre la moyenne mensuelle à long terme des ATN pour la période de 1900 à 2017 et les apports à ce jour pour 2019. Les ATN mensuels de 2017 et 2018 sont également représentés, à des fins de comparaison. Les barres horizontales au-dessus et en-dessous des courbes du graphique sont les maxima et minima d'ATN mensuels à long terme. Dans l'ensemble, l'apport total net moyen sur six mois a été de 126 % de la moyenne à long terme pendant cette période de rapport.

1.5 Bassin de la rivière des Outaouais

La figure 2 montre les débits de la rivière des Outaouais. Les débits du bassin de la rivière des Outaouais sont généralement demeurés au-dessus de leur moyenne tout au long de la période de référence.

2. Activités de régularisation

2.1 Aperçu de la régularisation

La figure 3 montre le débit journalier du lac Ontario de janvier 2017 à février 2019, et la figure 4 montre le débit du lac Ontario pour la période visée par le rapport comparativement à la moyenne à long terme, au débit d'avant projet et au débit prévus dans le plan. Les tableaux 3a et 3b résument les changements de débit, y compris les ajustements opérationnels (AO) et les déviations mineures qui ont eu lieu pendant la période visée par le rapport. Les AO sont nécessaires pour tenir compte de l'incertitude des prévisions des conditions dans la semaine afin de maintenir l'intention du plan et n'ont pas à être compensés ultérieurement par des débits sortants compensatoires.

Le niveau d'eau du lac Ontario n'a pas dépassé le seuil élevé ou le seuil bas du critère H14 pendant la période visée par le rapport.

Les débits sortants du lac Ontario ont suivi ceux prescrits par le Plan 2014 tout au long de la période visée par le rapport. Comme les niveaux d'eau des Grands Lacs d'amont sont demeurés bien au-dessus de leur moyenne et que les niveaux d'eau du lac Ontario sont remontés au-dessus de la moyenne à la suite du temps pluvieux qui a débuté en octobre, le Plan 2014 a continué de prescrire des débits sortants bien au-dessus de la moyenne en réponse. Notamment, les limites de débit maximal du Plan 2014 se sont appliquées pendant la majeure partie de la période visée par le rapport, ce qui indique que le Plan 2014 a généralement permis de continuer à maximiser les débits sortants dans la mesure du possible, tout en tenant compte des conditions du fleuve Saint-Laurent.

La courbe des niveaux optimaux du Plan 2014 a prescrit un débit sortant de 8 420 m³/s (297 400 pi³/s) pour la semaine du 7 septembre. Cependant, afin de réduire la probabilité d'une baisse importante et rapide des niveaux d'eau du lac Saint-Laurent pendant la longue fin de semaine de la fête du Travail, le Plan 2014 comprend une règle « y » qui exige que les débits sortants demeurent conformes à ceux de la dernière semaine d'août; conséquemment, les débits sortants furent maintenus à 8 400 m³/s (296 600 pi³/s) pendant la première semaine de septembre. Le 12 septembre, les débits sortants du lac Ontario ont été temporairement réduits pendant quelques heures pour faciliter un arrêt planifié des centrales hydroélectriques. Les débits sortants ont été augmentés au-dessus des valeurs prescrites par le Plan pour le reste de la semaine afin de compenser la déviation mineure au cours de la semaine. Des AO à la limite L ont été effectués en septembre et se sont poursuivis en octobre pour maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Laurent au-dessus du seuil minimal de 72,60 m (238,19 pieds) qui s'applique pendant la saison de navigation. Le Conseil a ordonné une brève réduction des débits sortants (déviation mineure) pendant deux fins de semaine d'octobre afin de relever temporairement les faibles niveaux d'eau et ainsi faciliter le halage hors de l'eau des bateaux sur le lac Saint-Laurent. Pour les semaines du 26 octobre au 14 décembre, le débit sortant a généralement été fixé légèrement au-dessus des valeurs prescrites par le plan afin d'éliminer l'eau emmagasinée dans le lac Ontario à la suite des déviations mineures pour le halage de bateaux en octobre. Au cours de cette période, des AO conformément à la limite L ont également continué d'être nécessaires.

La formation du couvert de glace a commencé dans les zones critiques du fleuve Saint-Laurent pendant une période de temps froid en janvier. À partir du 11 janvier, les débits sortants du lac Ontario ont été réduits conformément à la limite I du Plan 2014, car la formation de glace avait commencé sur le canal de Beauharnois. À la fin du mois de janvier, une couverture de glace stable s'est formée sur le canal de Beauharnois et la section internationale du fleuve Saint-Laurent, ce qui a permis d'augmenter

progressivement les débits sortants conformément à la limite J, qui prescrit la variation maximale du débit sortant d'une semaine à l'autre.

Tout au long du mois de février, les effets combinés des débits élevés et des conditions de glace ont fait que les niveaux d'eau du lac Saint-Laurent sont demeurés bas. Il a donc fallu ajuster les débits sortants selon la limite I du Plan 2014 pour maintenir les niveaux d'eau au barrage du Long-Sault à près de 71,80 m (235,56 pieds), ce qui est le niveau minimum qui s'applique pendant l'hiver pour protéger les prises d'eau dans le lac Saint-Laurent.

2.2 Déviations par rapport au Plan de régularisation 2014

La figure 4 montre les débits sortants journaliers comparés aux débits sortants hebdomadaires prescrits au Plan pour le lac Ontario et le tableau 3a résume les débits sortants hebdomadaires, y compris les déviations mineures pendant la période visée par le rapport.

Le Conseil a dévié des débits sortants prescrits au Plan 2014 pendant 11 semaines de la période visée par le rapport. La première déviation mineure a été amorcée le vendredi 5 octobre. Le débit sortant a été temporairement réduit pendant 48 heures afin de rehausser les faibles niveaux d'eau et d'aider au halage des bateaux hors du lac Saint-Laurent. Une deuxième déviation mineure a été effectuée la fin de semaine suivante, à partir du vendredi 12 octobre. Le débit sortant a de nouveau été temporairement réduit pendant 48 heures afin de rehausser les faibles niveaux d'eau et de faciliter le halage des bateaux hors du lac Saint-Laurent. À partir du 20 octobre, des débits sortants supérieurs aux débits prescrits au Plan 2014 ont été relâchés afin de compenser les effets des réductions temporaires de débit dans le lac Ontario et de retirer l'excès d'eau (par rapport au Plan 2014) qui avait atteint 2,0 cm (0,8 po). Les débits sortants ont continué à être fixés légèrement au-dessus des valeurs prescrites dans le Plan jusqu'au 10 décembre, dans la mesure où les conditions le permettaient, afin de compléter la compensation des déviations mineures. À certains moments, les débits sortants du lac Ontario ont été ajustés conformément à la limite L afin de maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Laurent au-dessus du seuil minimal de 72,60 m qui s'applique pendant la saison de navigation.

2.3 Niveaux d'eau dans l'ensemble du réseau

La figure 5 illustre les niveaux d'eau du lac Ontario, qui sont principalement affectés par les apports d'eau au lac et, dans une moindre mesure, par les débits sortants. Comme décrit dans les sections 2.1 et 2.2, les débits sortants ont généralement suivi le Plan 2014, sauf lors de déviations mineures d'octobre à décembre. À des fins de comparaison, les niveaux d'eau journaliers de 2017, 2018 et 2019 jusqu'au 28 février sont illustrés. Au cours de cette période de rapport, le niveau d'eau du lac Ontario a commencé légèrement au-dessus de sa moyenne et est demeuré près de celle-ci jusqu'à la fin d'octobre, avant d'en dévier et d'augmenter jusqu'à se situer bien au-dessus de sa moyenne à la fin de la période visée par le rapport. Ceci est dû à des débits sortants du lac Érié nettement supérieurs à la moyenne, combinés à des précipitations sporadiques sur les Grands Lacs d'amont et d'aval. Au cours de cette période de rapport, les niveaux d'eau des cinq Grands Lacs sont demeurés au-dessus de leur moyenne. Les niveaux d'eau du lac Ontario ont commencé leur hausse saisonnière au début de novembre, augmentant de 9 cm (3,5 po) en novembre, de 11 cm (4,3 po) chaque mois en décembre, janvier et février, et ce, malgré des débits constants au-dessus de la moyenne mensuelle du lac Ontario.

Le tableau 4 présente ce qu'auraient été les niveaux d'eau et les débits sortants mensuels du lac Ontario dans des conditions d'avant projet à la régularisation en regard de ceux constatés depuis, afin d'illustrer l'effet des activités de la régularisation. On constate que le niveau d'eau du lac Ontario a été d'environ 75

cm (29,5 po) inférieur à ce qu'il aurait été sans la régularisation et cela tout au long de la période visée par le rapport. Une comparaison des niveaux d'eau journaliers à leur moyenne à long terme, aux niveaux d'eau d'avant projet et aux niveaux d'eau calculés dans le cadre du Plan 2014 est également présentée à la figure 6.

Les niveaux d'eau du lac Saint-Laurent au barrage du Long-Sault (figure 7) ont généralement été bien inférieurs à leur moyenne tout au long de la période visée par le rapport, sauf lors de déviations mineures lorsque les débits sortants ont été réduits pour rehausser temporairement les niveaux d'eau et faciliter le halage des bateaux hors du lac pendant deux fins de semaine en octobre. Les réductions de débit, combinées à l'impact des vents du sud-ouest, ont entraîné une hausse du niveau d'eau du lac Saint-Laurent d'environ 55 à 60 cm (21,6 à 23,6 po).

Pendant la formation du couvert de glace en janvier, le niveau d'eau du lac Saint-Laurent a temporairement dépassé sa moyenne en raison de la réduction des débits sortants du barrage Moses-Saunders, mais il est ensuite retombé sous sa moyenne en raison de l'effet de la couverture de glace et des augmentations subséquentes des débits sortants. Les niveaux d'eau sont demeurés inférieurs à leur moyenne alors que les débits sortants ont été augmentés lorsque l'état des glaces s'est stabilisé. Les débits sortants ont été ajustés selon la limite I pour maintenir les niveaux d'eau moyens hebdomadaires près de 71,80 m (235,56 pi), qui est le niveau d'eau minimum qui s'applique pendant l'hiver pour protéger les prises d'eau dans le lac Saint-Laurent, mais les niveaux d'eau moyens journaliers sont descendus aussi bas que 71,62 m (234,97 pi), le 3 février 2019.

Les niveaux d'eau journaliers à Summerstown sur le lac Saint-François ont généralement fluctué autour de la moyenne de septembre à décembre. Les niveaux d'eau moyens journaliers ont été égaux ou supérieurs au niveau d'eau d'alerte bas pour la voie maritime pendant la majeure partie de la saison de navigation, sauf une (1) fois, le 7 novembre, où les niveaux d'eau ont chuté à 46,54 m (152,69 pi), soit 4 cm (1,6 po) sous le niveau d'eau d'alerte bas de 46,58 m (152,82 pi). Les niveaux d'eau sont tombés à des valeurs proches du seuil d'alerte au début du mois de janvier, mais ont rapidement remonté et se sont maintenus autour de leur moyenne tout au long du mois de février.

Les niveaux d'eau journaliers du lac Saint-Louis à Pointe-Claire (figure 8) sont demeurés généralement au-dessus de leur moyenne tout au long de la période visée par le rapport, à l'exception de quelques jours en octobre où les niveaux d'eau sont descendus sous leur moyenne en raison de la réduction des débits sortants du lac Ontario (afin de faciliter les déviations pour le halage des bateaux hors du lac Saint-Laurent). Le niveau d'eau du lac Saint-Louis est également tombé sous sa moyenne au début de janvier lorsque les débits sortants ont été réduits pour faciliter la formation du couvert de glace sur le fleuve Saint-Laurent. Les niveaux d'eau ont de nouveau augmenté à la fin de janvier en raison des débits sortants élevés du barrage Moses-Saunders dans des conditions de glace stables.

Les niveaux d'eau journaliers au port de Montréal (figure 9) ont commencé le mois de septembre légèrement au-dessus de leur moyenne et sont descendus temporairement sous leur moyenne au début d'octobre en réponse à la réduction des débits sortants du lac Ontario. Les niveaux d'eau sont demeurés près ou au-dessus de la moyenne jusqu'en janvier, où ils sont descendus sous la moyenne lorsque les débits sortants ont été réduits pour faciliter la formation du couvert de glace sur le fleuve Saint-Laurent. À la fin de la période visée par le rapport, les niveaux d'eau étaient bien au-dessus de leur moyenne saisonnière.

Les niveaux journaliers du lac Saint-Pierre à Sorel sont illustrés à la figure 10.

2.4 Exploitation du barrage Iroquois

Les vannes du barrage Iroquois ont été partiellement fermées du 24 janvier au 1^{er} mars pour faciliter la formation d'un couvert de glace stable en amont de la structure. Par la suite, toutes les vannes ont été relevées à leur position typique « réglage estival » avec les deux vannes de navigation relevées bien au-dessus de la ligne d'eau.

2.5 Exploitation du barrage du Long-Sault

Les sociétés d'hydroélectricité ont ouvert partiellement les vannes du barrage du Long-Sault pendant 22 jours entre la mi-octobre et le début du mois de novembre, pendant un jour en décembre et pendant cinq jours à la fin du mois de février, afin de déverser la quantité du débit sortant total du lac Ontario qui dépassait la capacité du barrage Moses-Saunders, qui variait en fonction des besoins d'entretien.

2.6 Détournement de la rivière Raisin

Le détournement de la rivière Raisin a été ouvert à partir du 4 juillet et fermé pour la saison le 4 octobre 2018. Les débits détournés étaient généralement inférieurs à 0,1 m³/s pendant cette période, car les niveaux d'eau du lac Saint-Laurent étaient extrêmement bas.

2.7 Rapport sur la voie maritime du Saint-Laurent

La saison de navigation 2018 a pris fin après le transit du dernier navire commercial se dirigeant vers l'aval, le *M/V Floragracht*, par l'écluse de Saint-Lambert dans la section Montréal-Lac-Ontario (MLO) de la voie maritime, à 19 h 44, le 30 décembre 2018.

2.8 Production d'énergie hydroélectrique de pointe

Dans une lettre datée du 13 octobre 1983, la CMI a autorisé Ontario Power Generation (OPG) et la New York Power Authority (NYPA) à poursuivre leurs opérations de production de pointe au Projet de St. Lawrence. Les conditions et les directives régissant les opérations de production de pointe sont actuellement précisées à l'annexe 3 des guides opérationnels associés au Plan de régularisation 1958-D. Le 4 novembre 2016, la CMI a renouvelé l'approbation pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2021. Auparavant, la CMI a écrit au Conseil pour lui demander des informations concernant les détails des impacts négatifs résultant des opérations de production de pointe. Le Conseil a répondu en indiquant qu'il n'avait reçu aucune notification d'impacts négatifs résultant des opérations de production de pointe. Après avoir communiqué avec le Conseil, la CMI a écrit aux sociétés d'hydroélectricité pour leur demander une analyse des impacts potentiels des variations de débit supérieures à 570 m³/s pendant la saison de non-navigation. Le prolongement de la production de pointe a été approuvé; cependant, les variations de débit supérieures à 570 m³/s en dehors de la saison de navigation ne seront pas prises en compte tant que l'analyse ne sera pas terminée. Les sociétés d'hydroélectricité sont en train de préparer cette analyse.

Aucune opération de réduction des débits n'a été effectuée. Des opérations d'augmentation des débits ont été menées pendant certains jours du 26 janvier au 5 février.

3 Activités du Conseil

Le Conseil a continué de fixer le débit sortant du projet hydroélectrique dans la partie internationale du fleuve Saint Laurent. Le Conseil, principalement par l'entremise des bureaux des représentants des

entités responsables de la régularisation, a surveillé les conditions dans tout le réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Les représentants des entités responsables de la régularisation ont fourni au Conseil des mises à jour hebdomadaires des niveaux d'eau, des prévisions et des conditions hydrologiques, des données de régularisation hebdomadaires, des résumés mensuels des conditions hydrologiques, et ont conseillé le Conseil sur les options de stratégie de déviation mineure et leurs impacts potentiels sur les niveaux d'eau et les intérêts dans tout le système. Le Groupe consultatif des opérations (GCO) du Conseil a tenu des téléconférences hebdomadaires pour examiner les conditions et conseiller les représentants des entités responsables de la régularisation au sujet des exigences et des contraintes opérationnelles hebdomadaires. Le Conseil a continué de travailler avec la CMI par l'entremise du Comité des communications pour trouver des moyens d'améliorer les communications, les mesures de sensibilisation et le dialogue avec les parties prenantes et la population. Le Comité de limnimétrie des rivières a surveillé le programme des sociétés d'hydroélectricité tout au long de la période visée par le rapport en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien du réseau de limnimètres nécessaires pour les activités du Conseil, a tenu des téléconférences au besoin et a travaillé à la présentation d'un rapport annuel.

3.1 Réunions et conférences téléphoniques du Conseil

Le Conseil s'est réuni en personne à deux reprises, avec les conseillers de la CMI, les sous-comités associés et les groupes consultatifs, pour mener leurs activités et évaluer la situation au cours de la période visée par le rapport. Le Conseil a tenu des réunions en personne le 18 septembre à Cornwall (Ontario) et le 24 octobre à Ottawa (Ontario). Le tableau 5 donne la liste des membres du Conseil qui ont assisté aux réunions en personne.

3.2 Changements dans la composition des conseils et des comités

M. Bryce Carmichael a remplacé M. Arun Heer en tant que secrétaire américain à compter du 7 janvier 2019, suite à la transition de M. Heer vers un autre poste au sein de l'US Army Corps of Engineers. L'US Army Corps of Engineers a embauché un responsable des affaires publiques pour l'aider dans ses communications publiques. M. Andy Kornacki compte de nombreuses années d'expérience dans les relations publiques avec le bureau du district de Buffalo et a été un ajout bienvenu au Comité des communications.

3.3 Communications, sensibilisation et mobilisation

Au cours de la période visée par le rapport, le Comité des communications, les membres du Conseil, les secrétaires et les représentants des entités responsables de la régularisation ont participé activement à tout le travail de sensibilisation, d'échange d'information et de liaison avec les parties prenantes du réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et ont participé à diverses réunions avec les parties intéressées et le public. Les détails de ces efforts de sensibilisation sont énumérés à l'annexe A, et la liste complète des membres du Comité des communications se trouve à l'annexe B.

Les membres et le personnel du Conseil ont répondu à un certain nombre de demandes de renseignements par téléphone et par courriel de la part des administrations locales, de parties prenantes et de membres du grand public au sujet des conditions de niveau d'eau et des stratégies du Conseil et ont accordé de nombreuses entrevues aux médias. Le personnel du Conseil a continué d'envoyer des mises à jour hebdomadaires sur les conditions actuelles à plus de 400 abonnés par courriel. Les mises à jour hebdomadaires et mensuelles sur les pages Facebook du Conseil continuent d'être affichées en français et en anglais, et le personnel du Conseil a répondu aux commentaires et aux questions du public. Les pages [française](#) et [anglaise](#) comptent actuellement plus de 350 et 3 300 « j'aime » respectivement. La présence

du Conseil sur Facebook touche actuellement une moyenne d'environ 4 500 personnes par semaine.

Le bureau canadien des entités canadiennes responsables de la régularisation a continué de fournir des renseignements hebdomadaires sur les niveaux d'eau et les prévisions météorologiques qui ont été élaborées au cours du printemps 2017. Les séances d'information sont communiquées par courriel aux membres réguliers et associés du Conseil et aux parties intéressés, y compris aux organismes fédéraux, provinciaux et étatiques, à plusieurs offices de protection de la nature, aux administrations portuaires et aux municipalités.

Le Conseil a mis à jour son site Web (<https://www.ijc.org/fr/clofsl>) conjointement avec l'équipe de modernisation du site Web de la CMI qui a lancé le nouveau site Web de la CMI. Le site Web comprend actuellement :

- Des mises à jour hebdomadaires sous forme de tableaux et de graphiques sur les niveaux d'eau, les changements de débit sortant et les informations sur l'apport en eau;
- Des informations générales sur le Conseil, ses activités et sa structure;
- Des communiqués de presse actuels et archivés;
- Une foire aux questions et réponses, y compris une page distincte de questions et réponses relatives aux niveaux d'eau élevés de 2017;
- Des rapports d'étape semestriels, des procès-verbaux de réunions et d'autres publications de référence;
- Des « modules d'apprentissage » animés.

Une lettre du Conseil aux dirigeants communautaires portant sur les mesures de résilience et de gestion adaptative a été envoyée en décembre à plus de 100 municipalités du réseau. Les membres et le personnel du Conseil ont assisté à des réunions publiques à Wilson Hill, dans l'État de New York, et à Long Sault, en Ontario, concernant les faibles niveaux d'eau du lac Saint-Laurent et à Saint-Anicet, au Québec, concernant les niveaux d'eau du lac Saint-François. Le Comité des communications a commencé à élaborer un article sur le lac Saint-Laurent sur Wikipédia afin de faire connaître les activités de régularisation du Conseil et les structures de contrôle. Le Conseil s'est associé à l'Institut des sciences de l'environnement du fleuve Saint-Laurent dans le cadre d'un projet financé par l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques (IIBH) de la CMI qui aidera à corrélérer les impacts potentiels sur certaines espèces de poissons en raison des changements de niveau saisonniers ou de régularisation du lac Saint-Laurent.

3.4 Comité de limnimétrie

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent est autorisé par le Conseil à assurer l'exactitude des estimations de débit et des mesures du niveau d'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent. Le Comité vérifie les méthodes de calcul employées à chacune des huit structures de contrôle du débit et surveille le fonctionnement et l'entretien des limnimètres appartenant aux sociétés d'hydroélectricité et exploités par elles (OPG et la NYPA). Il procède à une inspection annuelle sur le terrain de 16 des limnimètres utilisés par le Conseil pour surveiller l'état des cours d'eau et effectuer des vérifications mensuelles des données sur le niveau d'eau et le débit recueillies et archivées par les sociétés d'hydroélectricité. Les constatations et les résultats découlant de ces activités sont consignés dans un rapport annuel adressé au Conseil.

Les 81^e (2017) et 82^e (2018) rapports sont en cours de préparation. Ils comprendront les conclusions et les résultats des inspections annuelles qui ont été réalisées du 11 au 15 septembre 2017 et du 11 au 15 juin 2018. Une enquête de précision devait avoir lieu en 2018, mais elle a été repoussée à l'automne

2019. Le bureau du National Geodetic Survey (NGS) de la NOAA reprendra le modèle des relevés de précision précédents, mais en appliquant des procédures plus récentes et plus strictes dans le cas des nouvelles données horizontales et verticales, Geoid 2022. Ce système de référence servira de base au nouveau Système de référence international des Grands Lacs (SRIGL, 2020), l'accent étant mis sur les observations GPS. Les inspections annuelles des jauges de niveau d'eau pour 2019 sont prévues du 12 au 16 août.

4. Comité de gestion adaptative

Le Comité d'experts techniques sur la gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (GAGL) établi par la CMI en vue d'examiner les méthodes de gestion adaptative dans le cadre d'une évaluation continue des plans de régularisation a continué de travailler avec le Conseil pour mettre en œuvre les recommandations d'études antérieures fondées sur des données scientifiques et pour en élaborer de nouvelles. Le Conseil vise à évaluer le rendement du plan de régularisation au fil du temps, en fonction d'un large éventail d'indicateurs environnementaux et économiques. Des rapports détaillés sur les activités du Comité GAGL se trouvent sur le [site Web](#) du Comité GAGL.

Le Comité a été très actif et a publié son rapport sur les impacts des hauts niveaux d'eau de 2017 en novembre. Le rapport passe en revue les conditions climatiques, les niveaux d'eau et les débits de 2017, ainsi que les informations disponibles sur les impacts subis par les différents intérêts dans l'ensemble du système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le rapport se concentre sur les conditions extraordinaires causées par les précipitations et le ruissellement record dans les bassins du lac Ontario, du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, où des dommages importants aux propriétés riveraines et des impacts négatifs sur la navigation de plaisance et le tourisme se sont produits. Les analyses du Comité GAGL appuient la conclusion du rapport du Conseil publié en mai 2018, à savoir que le Plan 2014 n'a pas causé, ni exacerbé de manière significative, les inondations et les dommages connexes qui se sont produits. Le Comité a également examiné de possibles changements aux règles du Plan 2014, y compris les limites de débit maximal et les seuils de niveaux d'eau élevés de déclenchement des crues, et a constaté que les changements n'auraient pas réduit de manière significative les niveaux d'eau en 2017 et, dans certains cas, n'auraient fait que déplacer les impacts dommageables d'un emplacement géographique ou d'un intérêt à un autre. Dans l'ensemble, les analyses renforcent le fait que la régularisation des débits sortants ne peut à elle seule éliminer les impacts graves lors de tels événements extrêmes.

Respectueusement soumis,

**MEMBRES DU CONSEIL POUR LE
CANADA**

**MEMBRES DU CONSEIL POUR LES
ÉTATS-UNIS**

G. BECHARD, PRÉSIDENTE

S. DURRETT, PRÉSIDENT SUPPLÉANT

J. AUBRY-MORIN

T. BROWN

P. CLAVET

R. CAMPANY

J. FRAIN

A. DAVID

M. HUDON

D. KUEHN

B. REILICH

**Tableau 1 :
Données provisoires sur les apports mensuels moyens dans le lac Ontario**

Mois	Débit entrant du lac Érié				Apports locaux nets du bassin			Apports totaux			
	m ³ /s	Kpi ³ /s	Prob. de dépass. (1)	% de la MLT (1)	m ³ /s	Kpi ³ /s	Prob. de dépass. (1)	m ³ /s	Kpi ³ /s	Prob. de dépass. (1)	% de la MLT (1)
Sept. 2018	6 820	241	9	114	-60	-2	64	6 760	239	16	111
Oct. 2018	6 900	244	5	118	170	6	51	7 070	250	14	115
Nov. 2018	7 160	253	2	122	1 640	58	6	8 800	311	2	135
Déc. 2018	7 120	251	4	121	1 870	66	6	8 990	317	3	134
Janv. 2019	7 170	253	2	126	980	35	47	8 150	288	11	122
Févr. 2019	7 010	248	2	125	1 870	66	9	8 880	314	1	133
Moyenne sur 6 mois	7 030	248	3	121	1 080	38	11	8 110	286	3	126

(1) Selon la période de référence de 1900 à 2017

**Tableau 2 :
Données provisoires sur les précipitations dans les bassins des Grands Lacs et du lac Ontario**

Mois	Bassin des Grands Lacs			Bassin du lac Ontario		
	mm (pouces)	% de la MLT ⁽¹⁾	Prob. de dépass. ⁽¹⁾	mm (pouces)	% de la MLT ⁽¹⁾	Prob. de dépass. ⁽¹⁾
Sept. 2018	77 (3,03)	89	66	72 (2,83)	87	62
Oct. 2018	105 (4,13)	142	11	88 (3,46)	110	37
Nov. 2018	65 (2,56)	93	58	105 (4,13)	131	16
Déc. 2018	50 (1,97)	82	76	77 (3,03)	103	44
Janv. 2019	41 (1,61)	73	82	59 (2,32)	86	68
Févr. 2019	63 (2,48)	140	12	64 (2,52)	107	40
Moyenne sur 6 mois	67 (2,64)	102	44	78 (3,07)	105	38

⁽¹⁾ Selon la période de référence de 1900 à 2016

Tableau 3a : Résumé des débits sortants, ajustements opérationnels (AO) et déviations hebdomadaires

Semaine de 2018 finissant	Débit de courbe des niveaux optimaux (CNO) ajusté		Débit selon le Plan		CNO/ limite appliquée	Débit réel		Ajust. op. et/ou limitations du Plan		Déviations						Type	Détails
	m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s	Kpi ³ /s		m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s	Kpi ³ /s	Hebdomadaires		Cumulatives		Effet cumulatif sur le lac Ontario			
										m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s-sem.	Kpi ³ /s-sem.	cm	po		
31 août	8400	297	8400	297	CNO	8400	297										Plan (CNO)
7 sept.	8400	297	8400	297	R+	8400	297										Plan (R+) Augmentation à 8420 m ³ /s (74,8 au 1 ^{er} janvier), limitée à la CNO de la fête du Travail (pas d'augmentation par rapport à la semaine précédente)
14 sept.	8200	290	7940	280	L	7940	280	-260	-9.2								AO pour la limite L max (seuil minimal du lac St. Lawrence de 72,60 m), déviation mineure et compensation (essai de démarrage au noir d'OPG)
21 sept.	8100	286	8100	286	CNO	8100	286										Plan (CNO)
28 sept.	8060	285	8000	283	L	8000	283	-60	-2.1								AO pour la limite L max (seuil minimal du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
5 oct.	7990	282	7830	277	L	7770	274	-220	-7,8	-60	-2,1	-60	-2,1	0,2	0,1	Mineure non intent.	AO pour la limite L max (seuil minimal du lac Saint-Laurent de 72,60 m), déviation mineure pour le halage des bateaux hors du lac Saint-Laurent
12 oct.	7980	282	7890	279	L	7570	267	-410	-14,5	-320	-11,3	-380	-11,3	1,2	0,5	Mineure non intent.	Déviation mineure pour le halage des bateaux hors du lac Saint-Laurent
19 oct.	8010	283	8010	283	CNO	7730	273	-280	-9,9	-280	-9,9	-660	-9,9	2,0	0,8	Mineure	Déviation mineure pour le halage des bateaux hors du lac Saint-Laurent
26 oct.	7900	279	7860	278	L	7910	279	10	0,4	50	1,8	-610	1,8	1,9	0,7	Mineure	Déviation mineure pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario pour le halage des bateaux; AO pour la limite L max (seuil minimal du lac Saint-Laurent de 72.60 m)
2 nov.	7770	274	7620	269	L	7650	270	-120	-4,2	30	1,1	-580	1,1	1,8	0,7	Mineure	Déviation mineure pour retirer l'eau stockée sur le lac Ontario pour le halage des bateaux; AO pour la limite L max (seuil minimum du lac Saint-Laurent de 72.60 m)

Note : Les valeurs dans la colonne « Ajust. op. et/ou limitations du Plan » présentées dans ce tableau sont calculées comme étant le débit réel moins le débit de CNO ajusté.

Note: Le « + » dans la colonne « CNO/limite appliquée » correspond à la « CNO de septembre » du Plan 2014. Chaque fois que le niveau du lac Ontario dépasse 74,8 m au début septembre, l'application de la CNO de septembre vise à abaisser le niveau du lac Ontario à 74,8 m avant le 1^{er} janvier. Le débit de CNO est augmenté linéairement d'une valeur correspondant au volume d'eau nécessaire à l'élimination de toute quantité d'eau stockée dans le lac au-delà de 74,8 m avant le 1^{er} janvier. Le débit ajusté est assujéti à la limite L.

Table 3a (suite) : Résumé des débits sortants, ajustements opérationnels (AO) et déviations hebdomadaires

Semaine de 2018 finissant	Débit de courbe des niveaux optimaux (CNO) ajusté		Débit selon le Plan		CNO/limite appliquée	Débit réel		Ajust. op. et/ou limitations du Plan		Déviations						Type	Détails
	m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s	Kpi ³ /s		m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s	Kpi ³ /s	Hebdomadaires		Cumulatives		Effet cumulatif sur le lac Ontario			
										m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s-sem.	Kpi ³ /s-sem.	cm	po		
9 nov.	7790	275	7780	275	L	7910	279	120	4,2	130	4,6	-450	4,6	1,4	0.6	Mineure	Déviations mineures pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario pour le halage des bateaux; AO pour la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72.60 m)
16 nov.	7920	280	7900	279	L	8050	284	130	4,6	150	5,3	-300	5,3	0,9	0.4	Mineure	Déviations mineures pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario pour le halage des bateaux; AO pour la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72.60 m)
23 nov.	8000	283	7950	281	L	7990	282	-10	-0,4	40	1,4	-260	1,4	0,8	0.3	Mineure	Déviations mineures pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario pour le halage des bateaux; AO pour la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
30 nov.	7940	280	7890	279	L	7990	282	50	1,8	100	3,5	-160	3,5	0,5	0.2	Mineure	Déviations mineures pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario pour le halage des bateaux; AO pour la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
7 déc.	8190	289	8150	288	L	8240	291	50	1,8	90	3,2	-70	3,2	0,2	0.1	Mineure	Déviations mineures pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario pour le halage des bateaux; AO pour la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
14 déc.	8270	292	8230	291	L	8300	293	30	1,1	70	2,5	0	2,5	0,0	0.0	Mineure	Déviations mineures pour retirer l'eau stockée dans le lac Ontario pour le halage des bateaux; AO pour la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
21 déc.	8290	293	8290	293	CNO	8290	293										Plan (CNO)
28 déc.	8200	290	8200	290	CNO	8200	290										Plan (CNO)

Note : Les valeurs des colonnes « Ajust. op. et/ou limitations du Plan » de ce tableau sont calculées comme étant le débit réel moins le débit de CNO ajusté.

Table 3a (suite) : Résumé des débits sortants, ajustements opérationnels (AO) et déviations hebdomadaires

Semaine de 2019 finissant	Débit de courbe des niveaux optimaux (CNO) ajusté		Débit selon le Plan		CNO/limite appliquée	Débit réel		Ajust. op. et/ou limitations du Plan		Déviations						Type	Détails
	m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s	Kpi ³ /s		m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s	Kpi ³ /s	Hebdomadaires		Cumulatives		Effet cumulatif sur le lac Ontario			
										m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s-sem.	Kpi ³ /s-sem.	cm	po		
4 janv.	8380	296	8380	296	CNO	8380	296										Plan (CNO)
11 janv.	8540	302	8480	299	I	8480	299	-60	-2,1								AO pour la gestion des glaces au canal de Beauharnois
18 janv.	8580	303	6470	228	I	6470	228	-2110	-74,5								AO pour la gestion des glaces au canal de Beauharnois
25 janv.	8490	300	6460	228	I	6460	228	-2030	-71,7								AO pour la gestion des glaces
1 févr.	8560	302	7160	253	J	7160	253	-1400	-49,4								AO pour la gestion des glaces et la variation maximale du débit d'une semaine à l'autre (limite J)
8 févr.	8580	303	7680	271	J/I	7680	271	-900	-31,8								AO pour la variation maximale du débit d'une semaine à l'autre (limite J) ou limite I max (maintenir le lac Saint-Laurent à 71.80 m)
15 févr.	8760	309	8010	283	I	8010	283	-750	-26,5								AO pour la limite I max (maintenir le lac Saint-Laurent à 71.80 m)
22 févr.	8890	314	8380	296	I	8380	296	-510	-18								AO pour la limite I max (maintenir le lac Saint-Laurent à 71.80 m)
01 mars	8900	314	8580	303	I	8580	303	-320	-11,3								AO pour la limite I max (maintenir le lac Saint-Laurent à 71.80 m)

Note : Les valeurs dans la colonne « Ajust. op. et/ou limitations du Plan » présentées dans ce tableau sont calculées comme étant le débit réel moins le débit de CNO ajusté.

Tableau 3b : Résumé des changements de débit

Semaine de 2018 finissant	Changements de débit								Détails
	Jour	Heure	(m ³ /s)		(Kpi ³ /s)		Motif	Courbe de niveaux optimaux (CNO)/ limite appliquée	
			De	à	De	à			
31 août	25 août	0001	8420	8400	297,3	296,6	Plan	CNO	Plan (CNO)
7 sept.							Plan	R+	Plan (R+) Augmentation à 8420 m ³ /s (74,8 d'ici le 1 ^{er} janvier), limitée à la CNO de la fête du Travail (pas d'augmentation par rapport à la semaine précédente), rester à 8400 m ³ /s
14 sept.	8 sept.	0001	8400	8210	296,6	289,9	Dév	Mineure	10 m ³ /s au-dessus du débit du Plan (CNO) en prévision de la réduction du débit le 12 septembre pour les essais de démarrage à froid d'OPG
	9 sept.	1601	8210	7800	289,9	275,5	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
	12 sept.	1201	7800	7580	275,5	267,7	Dév	Mineure	Essai de démarrage à froid d'OPG
	12 sept.	1501	7580	7800	267,7	275,5	Dév	Mineure	
	14 sept.	0001	7800	8100	275,5	286,0	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
21 sept.							Plan	CNO	Plan (CNO), rester à 8100 m ³ /s
28 sept.	22 sept.	0001	8100	8060	286	284,6	Plan	CNO	Plan (CNO)
	24 sept.	1001	8060	7700	284,6	271,9	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
	25 sept.	1401	7700	8060	271,9	284,6	AO	L	
5 oct.	29 sept.	0001	8060	7990	284,6	282,2	Plan	CNO	Plan (CNO)
	1 oct.	1601	7990	7600	282,2	268,4	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
	3 oct.	1201	7600	7990	268,4	282,2	AO	L	
	5 oct.	0001	7990	7600	282,2	268,4	AO	L	
	5 oct.	1601	7600	6500	268,4	229,5	Dév	Mineure	Halage des bateaux sur le lac Saint-Laurent
12 oct.	7 oct.	1501	6500	7000	229,5	247,2	Dév	Mineure	Augmentation jusqu'au débit du Plan
	7 oct.	1601	7000	7500	247,2	264,9	Dév	Mineure	
	7 oct.	1701	7500	7980	264,9	281,8	Dév	Mineure	
	12 oct.	1601	7980	6800	281,8	240,1	Dév	Mineure	Halage des bateaux sur le lac Saint-Laurent
19 oct.	14 oct.	1501	6800	7500	240,1	264,9	Dév	Mineure	Augmentation jusqu'au débit du Plan
	14 oct.	1601	7500	8010	264,9	282,9	Dév	Mineure	
26 oct.	23 oct.	1401	8010	7700	282,9	271,9	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
	24 oct.	1401	7700	7900	271,9	279	AO	L	
	26 oct.	1601	7900	7600	279	268,4	AO	L	
2 nov.	27 oct.	1601	7600	7100	268,4	250,7	AO	L	
	28 oct.	1601	7100	7600	250,7	268,4	AO	L	
	29 oct.	1201	7600	7820	268,4	276,2	Dév	Mineure	Compensation des déviations mineures
	2 nov.	1201	7820	7500	276,2	264,9	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
9 nov.	3 nov.	0001	7500	7700	264,9	271,9	AO	L	
	3 nov.	1201	7700	7850	271,9	277,2	Dév	Mineure	Compensation d'une déviation mineure
	6 nov.	1601	7850	8000	277,2	282,5	Dév	Mineure	

Note: Le « + » dans la colonne « CNO/limite appliquée » correspond à la « CNO de septembre » du Plan 2014. Chaque fois que le niveau du lac Ontario dépasse 74,8 m au début septembre, l'application de la CNO de septembre vise à abaisser le niveau du lac Ontario à 74,8 m avant le 1^{er} janvier. Le débit de CNO est augmenté linéairement d'une valeur correspondant au volume d'eau nécessaire à l'élimination de toute quantité d'eau stockée dans le lac au-delà de 74,8 m avant le 1^{er} janvier. Le débit ajusté est assujéti à la limite L.

Table 3b (suite) : Résumé des changements de débit

Semaine de 2018-2019 finissant	Changements de débit								Détails
	Jour	Heure	(m ³ /s)		(Kpi ³ /s)		Motif	CNO/ limite appliquée	
			De	à	De	à			
16 nov.	10 nov.	1201	8000	8100	282,5	286	Dév	Mineure	Compensation de déviations mineures
	15 nov.	1601	8100	7800	286	275,5	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
	16 nov.	1601	7800	8100	275,5	286	Dév	Mineure	Compensation d'une déviation mineure
23 nov.	19 nov.	1601	8100	7800	286	275,5	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
	21 nov.	1201	7800	8000	275,5	282,5	AO	L	
30 nov.	26 nov.	1201	8000	7600	282,5	268,4	AO	L	Compensation d'une déviation mineure
	27 nov.	1201	7600	7940	268,4	280,4	AO	L	
	28 nov.	1201	7940	8100	280,4	286	Dév	Mineure	
	29 nov.	1601	8100	8200	286	289,6	Dév	Mineure	
7 déc.	2 déc.	1101	8200	7900	289,6	279	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
	3 déc.	1201	7900	8200	279	289,6	Dév	Mineure	Compensation d'une déviation mineure
	4 déc.	1601	8200	8300	289,6	293,1	Dév	Mineure	
	6 déc.	1601	8300	8450	293,1	298,4	Dév	Mineure	
14 déc.	10 déc.	1701	8450	8270	298,4	292,1	Plan	CNO	
	13 déc.	1001	8270	8000	292,1	282,5	AO	L	AO à la limite L max (seuil min du lac Saint-Laurent de 72,60 m)
	14 déc.	1201	8000	8290	282,5	292,8	AO	L	
21 déc.							Plan	CNO	Plan (CNO), rester à 8290 m ³ /s
28 déc.	22 déc.	0001	8290	8200	292,8	289,6	Plan	CNO	Plan (CNO)
4 janv.	29 déc.	0001	8200	8380	289,6	295,9	Plan	CNO	Plan (CNO)
11 janv.	5 janv.	0001	8380	8540	295,9	301,6	Plan	CNO	
	11 janv.	1701	8540	7100	301,6	250,7	AO	I	Gestion des glaces au canal de Beauharnois
18 janv.	12 janv.	1601	7100	6700	250,7	236,6	AO	I	
	13 janv.	1601	6700	6300	236,6	222,5	AO	I	
	14 janv.	1601	6300	6500	222,5	229,5	AO	I	
25 janv.	16 janv.	1701	6500	6230	229,5	220	AO	I	Gestion des glaces
	20 janv.	1901	6230	6400	220	226	AO	I	
1 févr.	23 janv.	1601	6400	6700	226	236,6	AO	I	Variation maximale d'une semaine à l'autre
	27 janv.	1301	6700	6900	236,6	243,7	AO	I	
	28 janv.	1301	6900	7200	243,7	254,3	AO	I	
8 févr.	30 janv.	0001	7200	7470	254,3	263,8	AO	J	Maintenir le lac Saint-Laurent à 71.80 m
	2 févr.	0001	7470	7860	263,8	277,6	AO	J	
	3 févr.	1101	7860	7600	277,6	268,4	AO	I	
15 févr.	7 févr.	1501	7600	7730	268,4	273	AO	I	
	9 févr.	1201	7730	8000	273	282,5	AO	I	
	10 févr.	1201	8000	8300	282,5	293,1	AO	I	
	11 févr.	1601	8300	8100	293,1	286	AO	I	
	12 févr.	1601	8100	7800	286	275,5	AO	I	
	14 févr.	1201	7800	8100	275,5	286	AO	I	

Table 3b (suite) : Résumé des changements de débit

Semaine de 2019 finissant	Changements de débit								Détails
	Jour	Heure	(m ³ /s)		(Kpi ³ /s)		Motif	CNO/ limite appli- quée	
			De	à	De	à			
22 févr.	16 févr.	1201	8100	8300	286	293,1	AO	I	Maintenir le lac St. Lawrence à 71,80 m
	17 févr.	1201	8300	8400	293,1	296,6	AO	I	
	22 févr.	1401	8400	8500	296,6	296,6	AO	I	
1 mars	26 févr.	1601	8500	8600	300,2	303,7	AO	I	
	27 févr.	1901	8600	8700	303,7	307,2	AO	I	

**Tableau 4 :
Niveaux d'eau et débits sortants enregistrés et avant-projet du lac Ontario**

Mois	Niveaux moyens mensuels du lac Ontario (SRIGL, 1985) – mètres (pieds)			Débit sortant moyen mensuel du lac Ontario m ³ /s (Kpi ³ /s)		
	Enregistré	Avant-projet	Différence	Enregistré	Avant-projet	Différence
Sept. 2018	74,73 (245,17)	75,47 (247,60)	-0,74 (-2,43)	8100 (286)	8020 (283)	80 (3)
Oct. 2018	74,62 (244,81)	75,37 (247,27)	-0,75 (-2,46)	7710 (272)	7820 (276)	-110 (-4)
Nov. 2018	74,62 (244,81)	75,38 (247,31)	-0,76 (-2,50)	7970 (281)	7840 (277)	130 (5)
Déc. 2018	74,72 (245,14)	75,49 (247,67)	-0,77 (-2,53)	8270 (292)	8070 (285)	200 (7)
Janv. 2019	74,83 (245,50)	75,58 (247,96)	-0,75 (-2,46)	7290 (257)	8220 (290)	-930 (-33)
Févr. 2019	74,97 (245,96)	75,64 (248,16)	-0,67 (-2,20)	8120 (287)	7940 (280)	180 (6)

Tableau 5 : Participation aux réunions

Membre du Conseil	Pays	18 sept.	24 oct.
BG M. Toy ¹	É.-U.	-	-
D ^r G. Bécharde ²	Can	X	X
M. S. Durrett ³	É.-U.	X	X
M. T. Brown	É.-U.	X	X
M. R. Company	É.-U.	X	X
M. A. David	É.-U.	X	X
D ^r D. Kuehn	É.-U.	X	X
M. J. Aubry-Morin	Can	X	X
Mme P. Clavet	Can	X	X
Mme J. Frain	Can	X	X
M. M. Hudon	Can	X	X

Notes :

1. Coprésident américain
2. Coprésidente canadienne
3. Président suppléant américain

Lieu de la réunion :

- 18 septembre 2018 : Cornwall (Ont.)
24 octobre 2018 : Ottawa (Ont.)

Figure 1: Apports d'eau totaux mensuels nets dans le lac Ontario

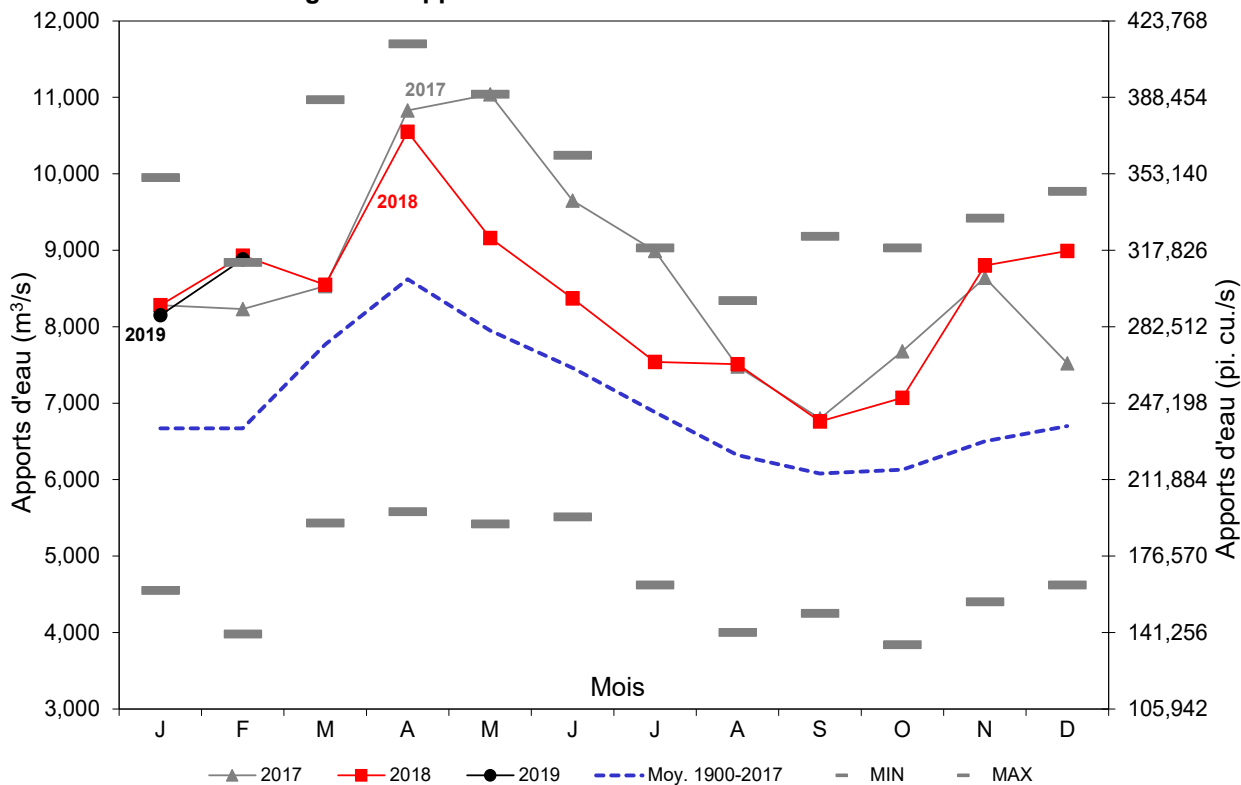


Figure 2: Débit journalier de la rivière des Outaouais à Carillon

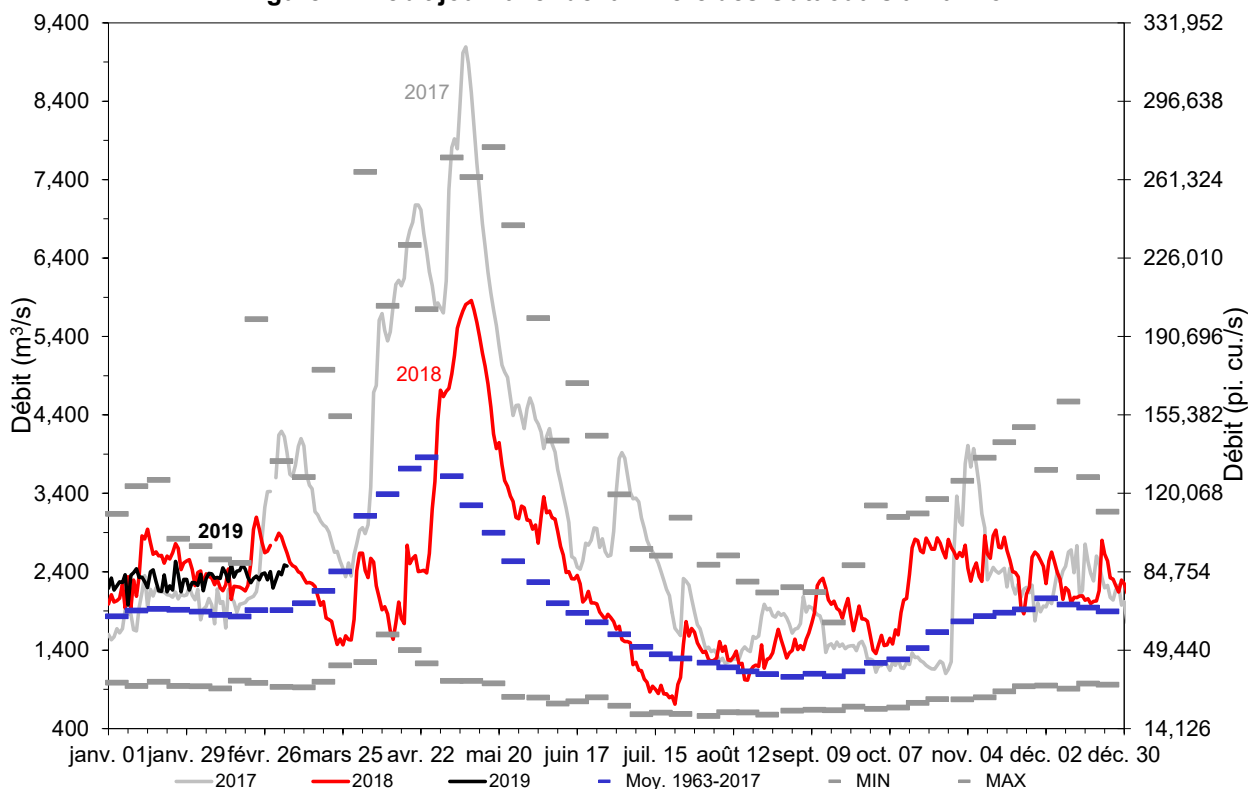


Figure 3: Débit journalier du lac Ontario

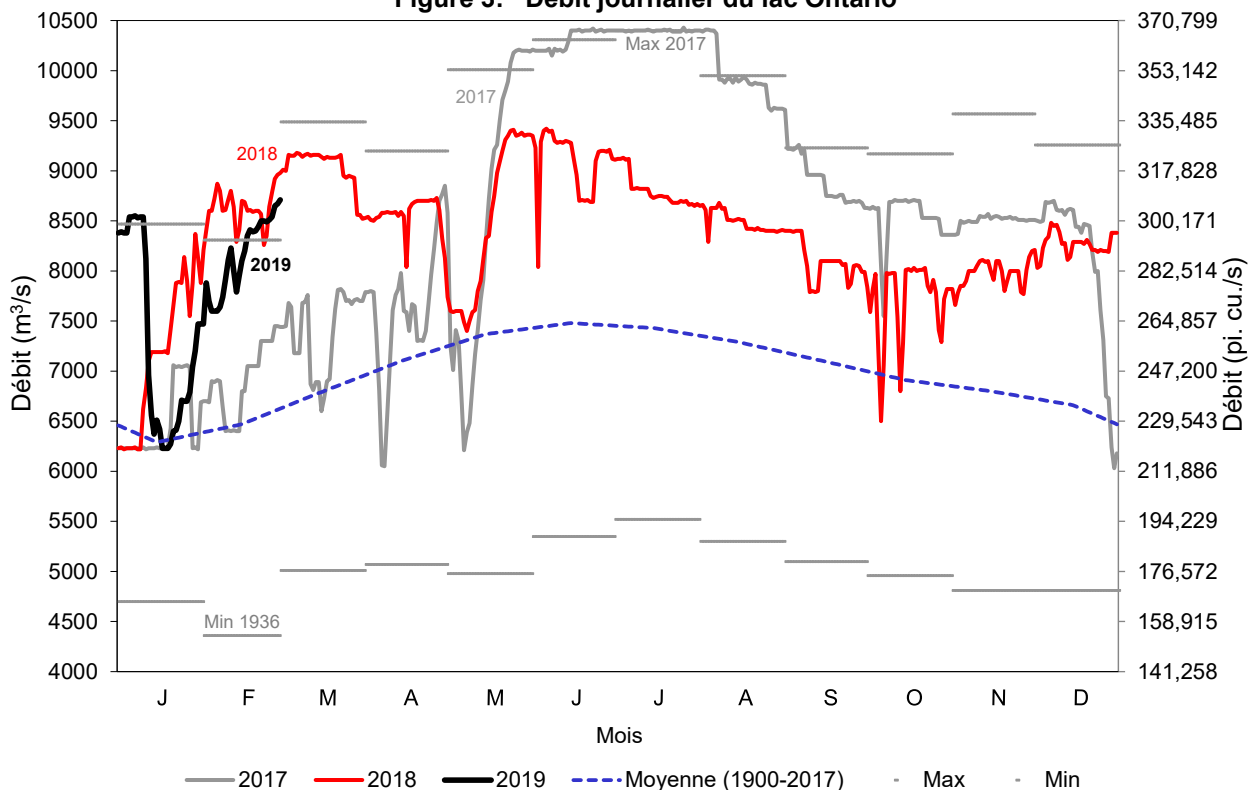


Figure 4: Débit du lac Ontario - effectif, Avant Projet et selon le Plan 2014

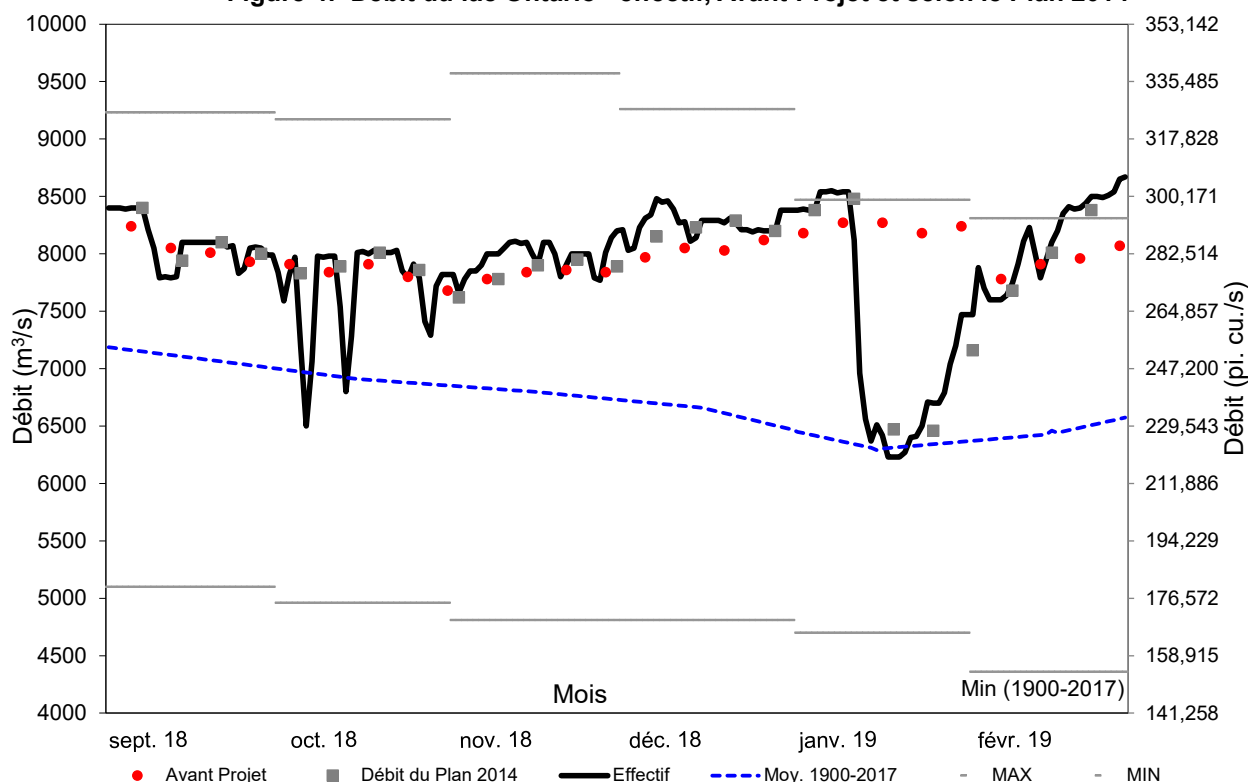


Figure 5: Niveau d'eau journalier du lac Ontario

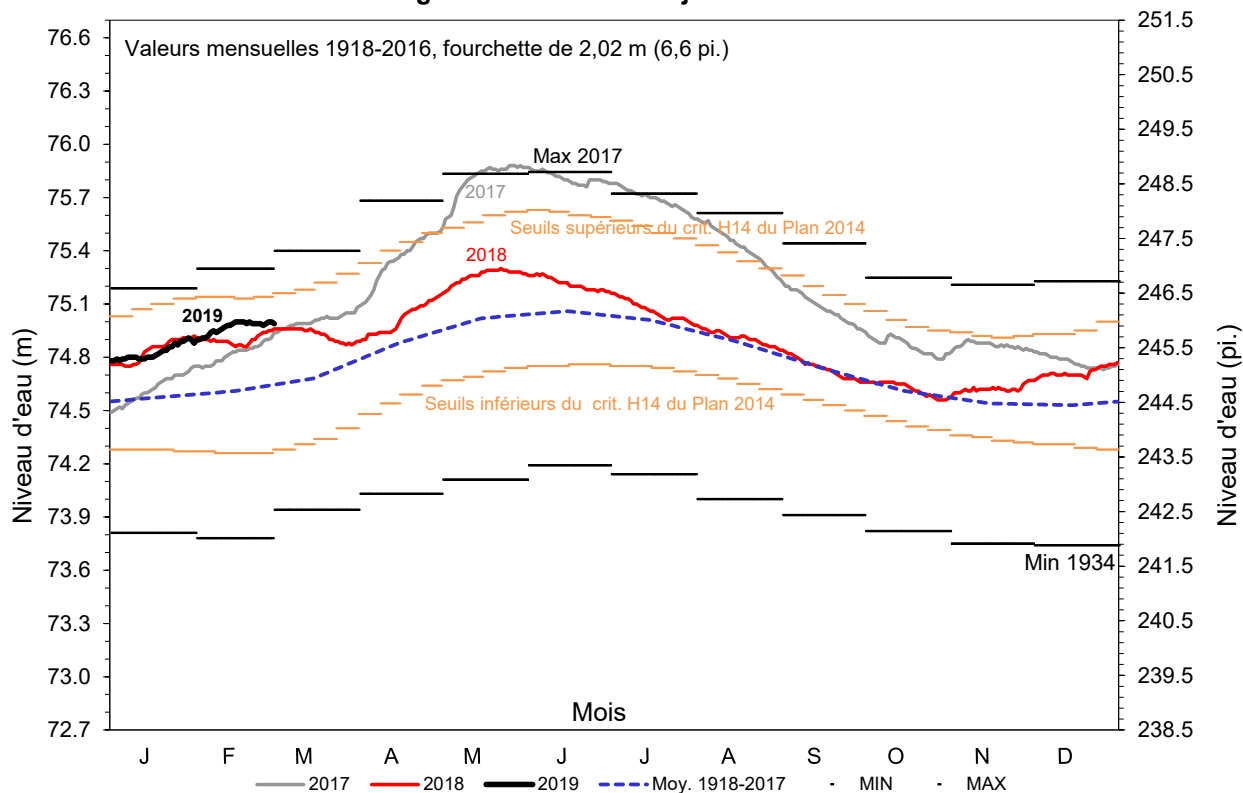


Figure 6: Niveau d'eau du lac Ontario - effectif, Avant Projet et selon le Plan 2014

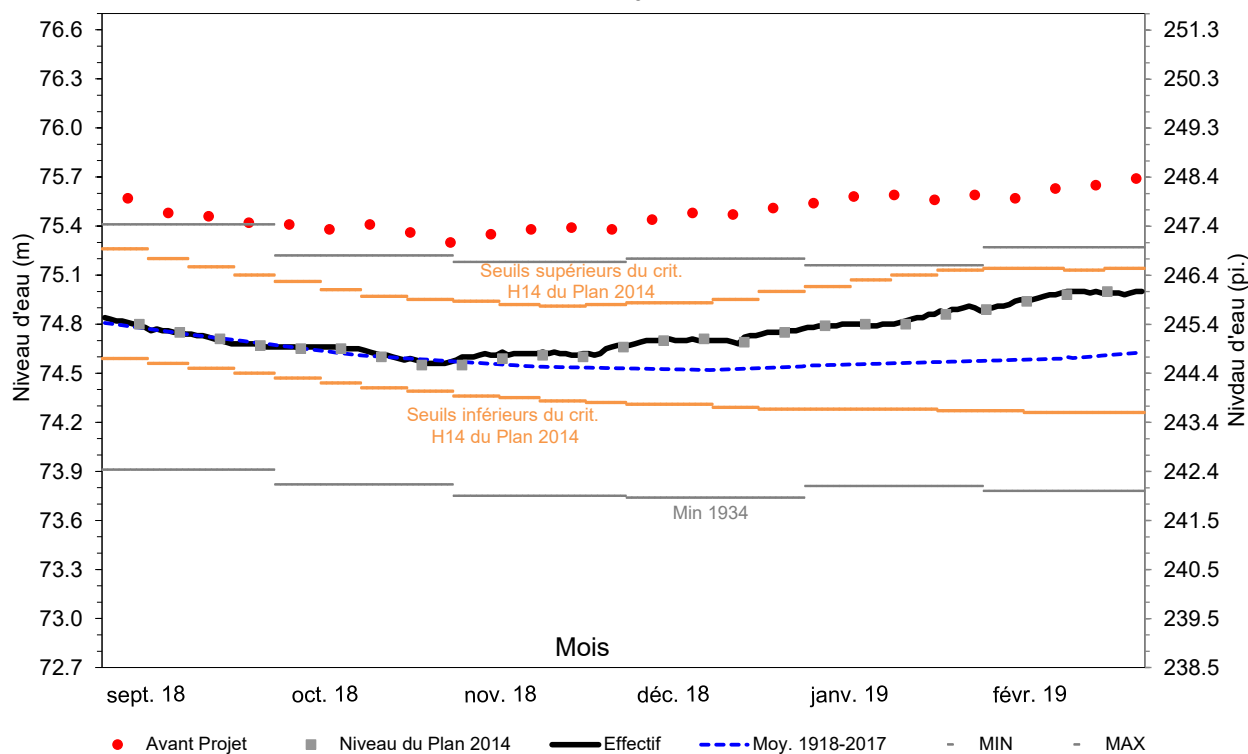


Figure 7: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Laurent au barrage du Long-Sault

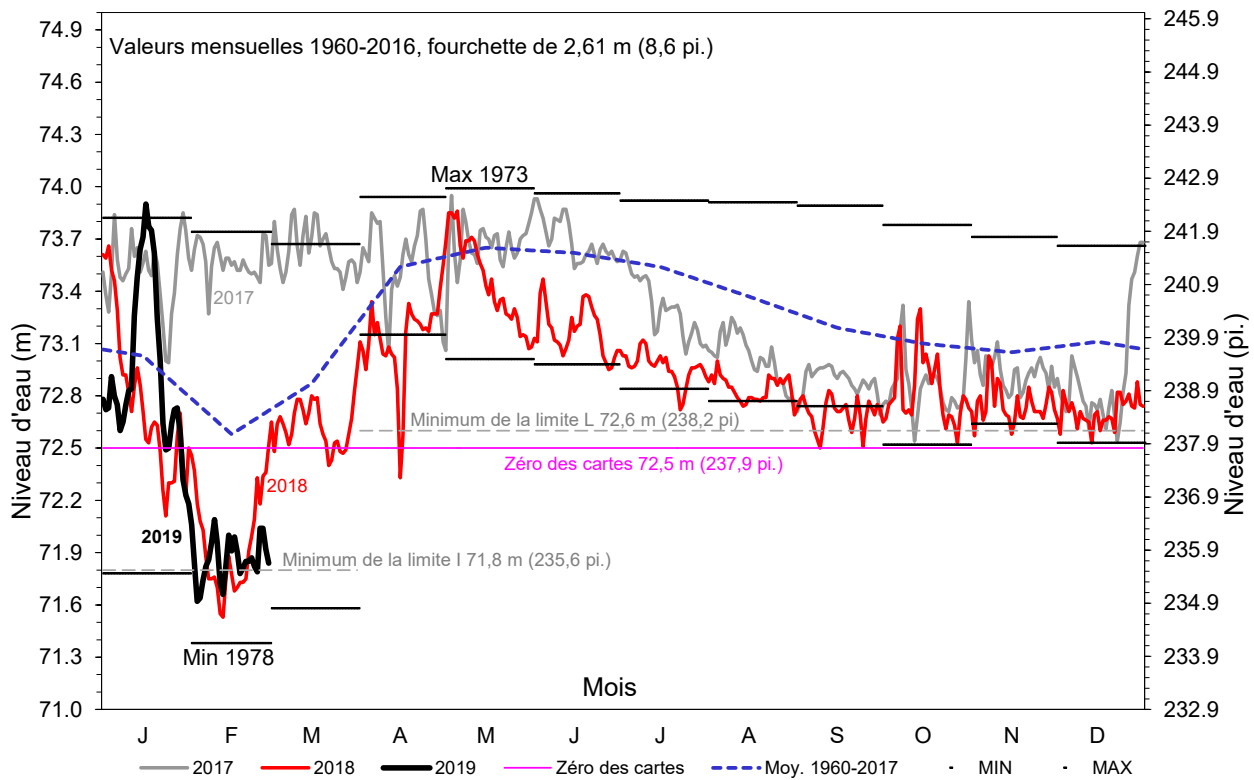


Figure 8: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Louis à @ Pointe-Claire

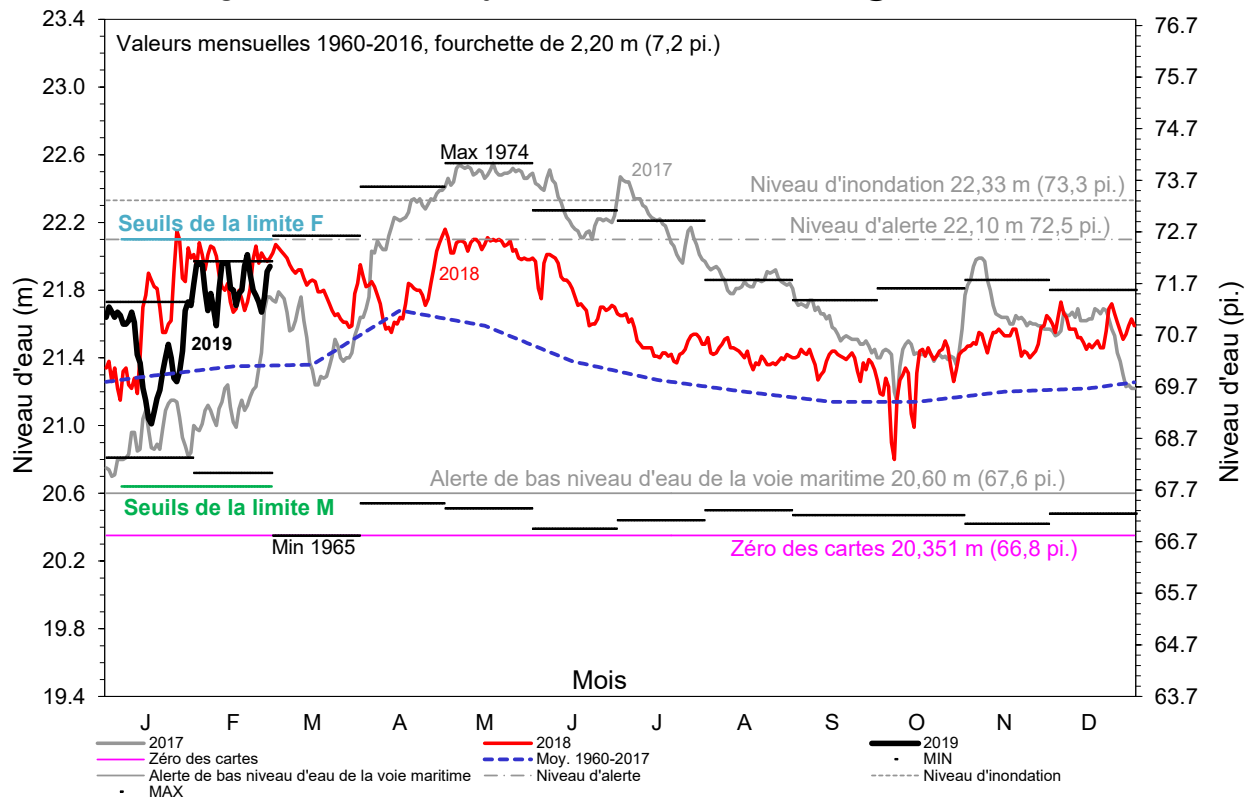


Figure 9: Niveau d'eau journalier au port de Montréal à la jetée no.1

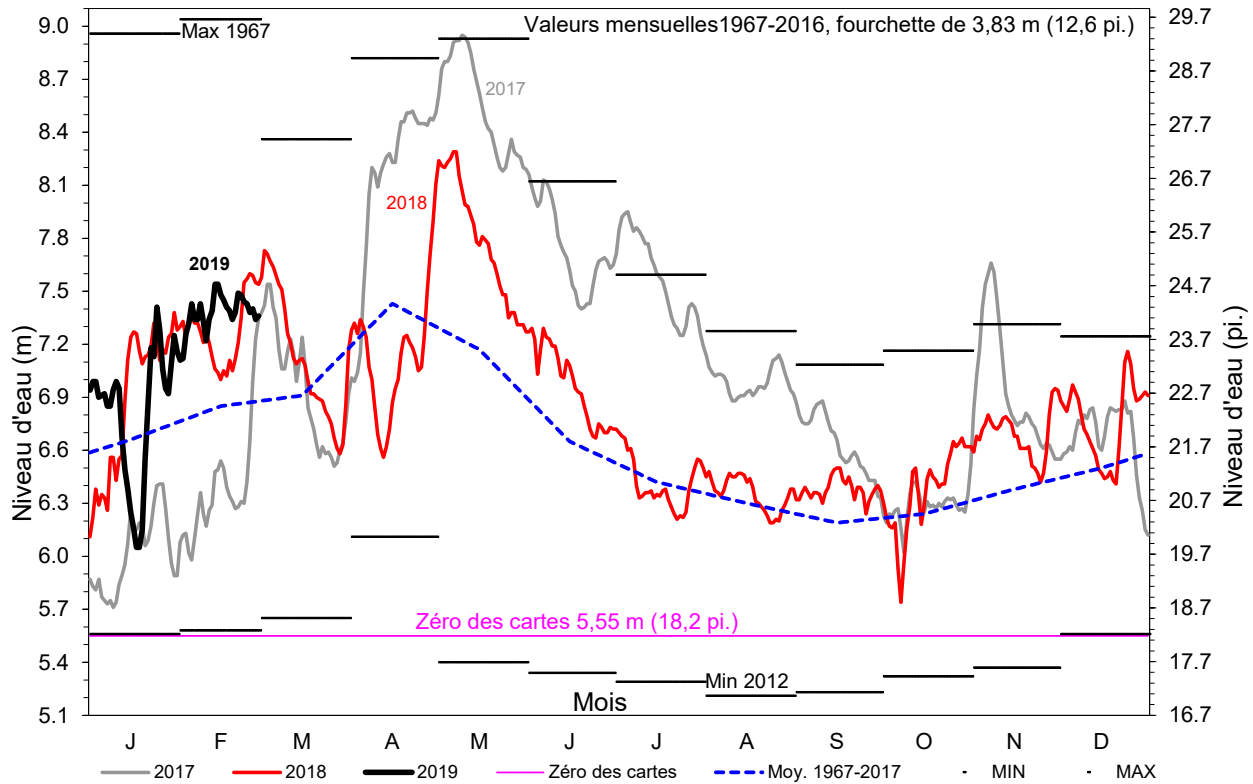
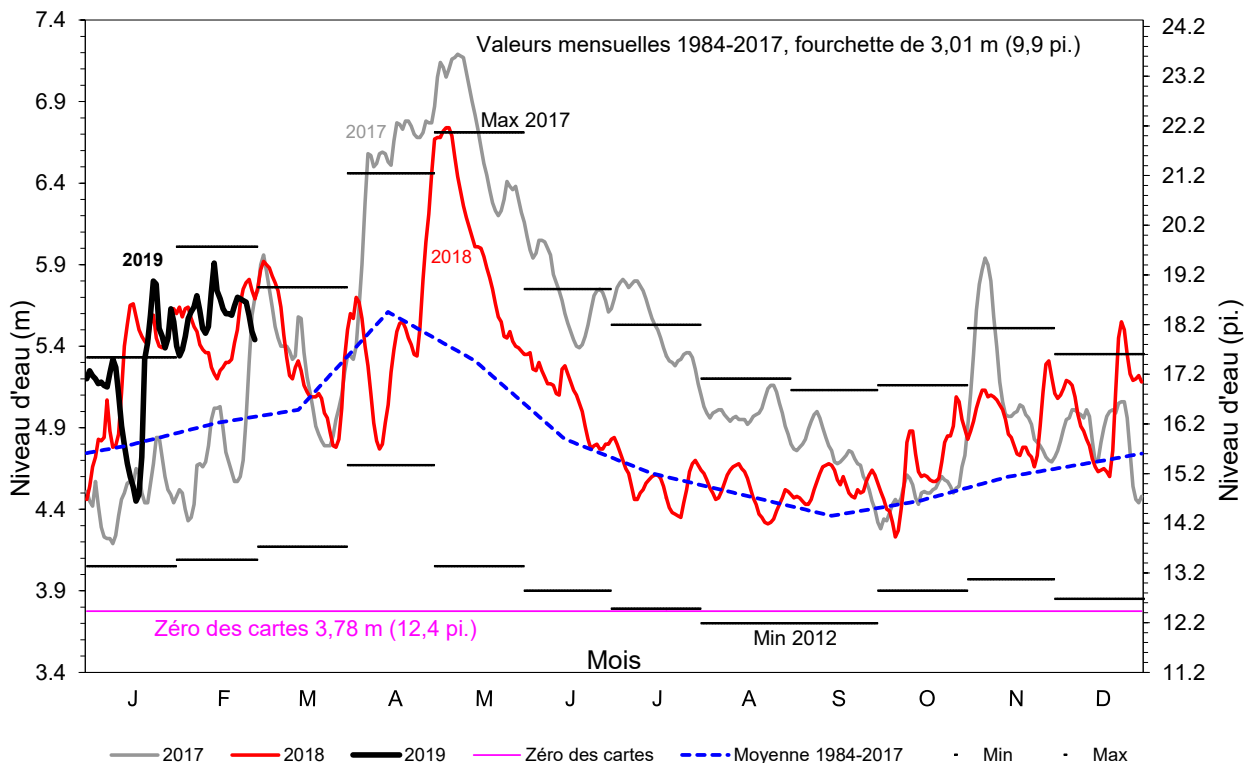


Figure 10: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Pierre à Sorel



Annexe A : Résumé des activités du Comité des communications

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le Comité des communications du Conseil international de contrôle du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent a tenu plusieurs réunions en personne et par téléconférence. Le Comité a continué à prendre part à des initiatives et à concevoir des produits en vue de réaliser cinq objectifs stratégiques de communication :

1. faire connaître la CMI et le Conseil au grand public;
2. communiquer avec précision et en temps opportun les mesures prises par le Conseil et les raisons pour lesquelles ces mesures ont été adoptées;
3. expliquer comment les facteurs naturels et la régularisation des débits influent sur les niveaux et les débits d'eau;
4. accroître la compréhension de la nécessité de se préparer aux fluctuations des niveaux d'eau et des débits;
5. rechercher et prendre en compte les points de vue et préoccupations de toutes les parties prenantes et y donner suite.

En plus de la sensibilisation par le biais de Facebook, Flickr et du site Web du Conseil, les membres et le personnel du Conseil ont tenu des entrevues, répondu aux médias et communiqué avec les parties prenantes individuelles dans l'ensemble du système. Ils ont également mobilisé activement les intervenants, en présentant des exposés aux endroits suivants où ils ont répondu aux questions et aux préoccupations des personnes présentes :

Mardi 11 septembre 2018	Réunion de Long Sault avec les résidents	Long Sault, Ont.
Jeudi 13 septembre 2018	Parties prenantes du lac Saint-François	St. Anicet, Qc
Dimanche 23 septembre 2018	Association pour la sauvegarde du lac Saint-François	St. Anicet, Qc
Lundi 24 septembre 2018	Séance d'information pour l'Institut des ressources naturelles et du journalisme	Cornwall, Ont.
Mardi 30 octobre 2018	Comité de concertation Navigation (CCN)	Bécancour, Qc
Jeudi 8 novembre 2018	Conseil consultatif régional sur la navigation de plaisance	Trois-Rivières, Qc.
Lundi 19 novembre 2018	Parties prenantes du lac St. Lawrence	Cornwall, Ont.
Vendredi 29 novembre 2018	NYS Department of Environmental Conservation	Potsdam, NY
Samedi 30 novembre 2018	NYS Department of Environmental Conservation	Auburn, NY
Mercredi 16 janvier 2019	Résidents du canton de Cornwall/South Stormont	Cornwall, Ont.
Mercredi 23 janvier 2019	Comité technique du passage d'anguilles	Webinaire
Samedi 2 février 2019	Save the River/ St. Lawrence Riverkeeper	Clayton, NY

Annexe B : Membres du Comité des communications

M. R. Company
M. T. David
M. B. Carmichael
M. K. Koralewski
M. F. Bevacqua
M. A. Kornacki

M. M. Hudon
M. R. Caldwell
M. J. Bruxer
Mme S. Lobrichon
M. D. Fay